

Réforme de l'entrée dans le métier : des nouveaux concours et une formation initiale à la sauce Blanquer

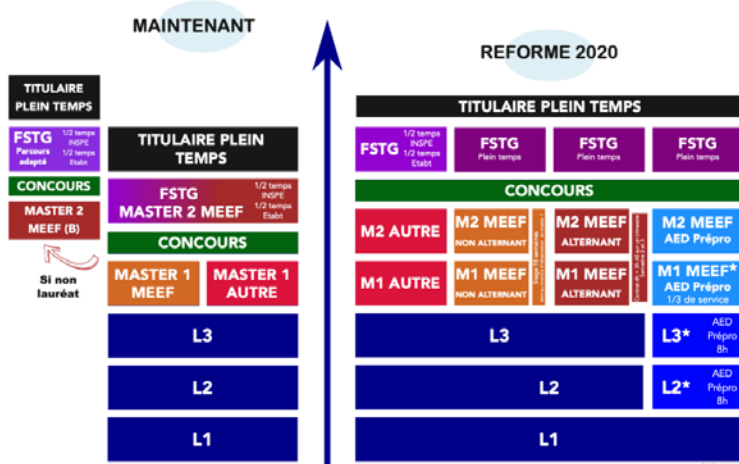
La formation des enseignants n'aura pas résisté à la boulimie de réformes dévastatrices du ministre Blanquer. Sous couvert d'attirer davantage d'étudiants vers nos métiers en mal d'attractivité (on se demande bien pourquoi !), c'est bien une réforme systémique tant budgétaire qu'idéologique qu'il impose à marche forcée malgré l'opposition unanime des personnels des INSPE et des organisations syndicales, mobilisés depuis plus d'un an pour en obtenir le retrait et l'ouverture de réelles concertations.

La mise en responsabilité à 1/3 temps d'étudiants préparant à la fois leur Master 2 et leurs épreuves de concours permet une belle opération budgétaire tout en mettant au pas ces futurs collègues recrutés non pas comme fonctionnaires stagiaires mais comme contractuels. S'ils parviennent à réussir leurs concours lors de cette année du combattant, considérés alors comme expérimentés, ils seront placés à temps plein pour leur année de stage : encore autant de postes économisés ! Et s'ils échouent, pas de plan B, ils deviendront un vivier de contractuels dans lequel le rectorat pourra piocher à sa guise.

L'édifice ne saurait être parachevé sans la création d'une nouvelle épreuve aux concours 2022, sorte d'entretien d'embauche, qui permettra de sélectionner les candidats labellisés « Education Nationale compatible » dont les critères pourront varier à chaque majorité politique !

L'enseignant « Blanquer » du XXI^e siècle ne sera plus un spécialiste de la didactique et de la pédagogie mais un agent dont les dispositions permettent de garantir a priori sa propension à limiter la vision de son métier à des tâches d'exécution de procédures prescrites dans des vade-mecum ministériels.

Bouleversement de la formation initiale



L'académie de Lyon accueille en moyenne chaque année une soixantaine d'AED en préprofessionalisation en anglais, lettres modernes et mathématiques (espagnol à la rentrée 2021) : d'observation en passant par devoirs faits ou EPI et AP lors de leurs années 2^{ème} et 3^{ème} année de licence (L2 et L3 sur le schéma), leurs missions évoluent jusqu'à prendre en responsabilité des classes lors de leur M1 MEEF. Les autres

étudiants en M1 MEEF se voient proposer des périodes de SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée). A l'issue, certains pourront devenir « contractuels alternants » en

responsabilité à 1/3 temps ou poursuivre en SOPA sur 12 semaines tout en préparant les épreuves de concours. Le rectorat assure bloquer des postes (345 pour tout le second degré confondu) pour accueillir tout étudiant qui le tout en précisant que les responsables de parcours pourront « écarter » des étudiants non pressentis ... A l'issue, qu'ils aient été mis en responsabilité ou non, les lauréats des M2 MEEF seront placés à temps plein pour leur année de stage. Seuls les lauréats issus d'autres Masters obtiendront une formation post-concours avec un service à ½ temps.

Régnera donc une grande disparité des conditions de formation et de stage ...

Rupture d'égalité et d'anonymat pour les nouveaux concours 2022

Sous prétexte d'un concours voulu plus « professionnel », une nouvelle épreuve, pesant pour 25%, a été créée. Elle s'apparente à un entretien d'embauche, pour lequel le candidat devra fournir « une fiche individuelle de renseignements » mettant en valeur son parcours antérieur : études et expériences professionnelles notamment mais également leur « engagement associatif ». Le fait d'avoir obtenu un contrat d'alternant lors du M2MEEF pourra alors devenir un critère de sélection alors même que tous les candidats ne peuvent s'en voir proposer un du fait des capacités d'accueil inégales des académies. Cette nouvelle épreuve favorisera les profils prescrits par le ministère, les candidats venant d'autres horizons, par exemple de Masters disciplinaires ou en reconversion, seront ainsi désavantagés par cette épreuve évaluant la compatibilité de leurs parcours professionnels antérieurs aux attentes ministérielles.

Et dans les établissements, quels impacts ?

A la rentrée, ce ne sont pas moins de huit profils d'étudiants et stagiaires que nous devons accueillir dans les établissements avec des disparités extrêmement importantes, tant dans les missions qu'ils leur seront confiés que leur niveau de formation. Les chefs d'établissements ne sont encore pas informés et n'ont pas connaissance de ces nouveaux profils de collègues : les étudiants ne connaîtront d'ailleurs leurs affectations qu'à partir du 19 juillet.

Il faudra trouver tout autant de tuteurs, chargés de les accompagner voire de les évaluer (aucune information pour l'instant), pour des rémunérations dérisoires (600€ contre 1250€ aujourd'hui) et aucun temps de décharge.

Ce sont autant de postes sortis du mouvement de mutation et bloqués pour les accueillir, c'est même parfois des collègues titulaires du poste mis en complément de services.. Autant de BMP non disponibles pour les TZR et les collègues en CSD.

Des services et des emplois du temps sous contraintes fortes puisque ces étudiants devront être libérés sur des jours fixes pour se rendre en formation.

Des équipes déstabilisées par l'accueil de plusieurs stagiaires en cours de formation, certains en responsabilités de classe alors même qu'ils n'ont ni Master ni concours... croulant sous le poids des exigences multiples. Le ministère n'ignore pourtant pas l'expansion inquiétante des démissions de nos collègues débutants !

Le SNES-FSU s'est battu aux côtés des étudiants et des formateurs pour obtenir l'abandon de cette réforme et obtenir de réelles concertations pour construire une entrée dans le métier de qualité et ambitieuse. Nous tenons informés régulièrement les candidats aux concours de l'actualité de cette réforme et maintiendrons une veille cet été. Nous serons là dès leur rentrée et pour les aider toute l'année. N'hésitez pas à nous solliciter et à leur conseiller de nous contacter.